



Lettre Flash CPE

N°89

Vos élus académiques des CPE du SE-UNSA :

Titulaire : José Fontana : 06.15.34.93.91 cpe-se-unsa@orange.fr
Titulaire : Isabelle Couratier : 06.34.19.16.19 couratier.isabelle@gmail.com
Suppléant : Pierre Jean Ottaviano : pj88.8@free.fr
Suppléante : Caroline Briot : carolinebriotmignet@gmail.com

Siège : 17 rue Julia 13005 Marseille 04.91.61.52.06 ac-aix-marseille@se-unsa.org
Site acad : <http://sections.se-unsa.org/aix-marseille/> site national : www.se-unsa.org

1) Remplacement 2nd degré : un nouveau texte préoccupant !

Le nouveau texte (BO du 14 octobre 2010) <http://education.gouv.fr/cid53540/menh1023436n.html> est préoccupant en raison des nouvelles dégradations qu'il peut induire pour l'ensemble des personnels titulaires et non titulaires...

Le dispositif « courte durée » imposé en 2005 n'aurait-il donc pas eu le succès escompté ? La note le laisse entendre. Le SE-Unsa n'en est pas étonné.

Le décret n'est, pour autant, pas abrogé... S'ajoute dorénavant le principe d'une prise en charge rapide voire immédiate des élèves, quelle que soit la modalité trouvée dans ou hors de l'établissement, y compris dans l'académie frontalière pour les contractuels...

Les TZR seront particulièrement touchés (élargissement des zones de remplacement, enseignement d'une discipline connexe...).

Le recours à l'emploi précaire via le pôle emploi, des AED, des étudiants en M2, est aussi fortement préconisé.

Enfin, les chefs d'établissement sont incités fortement à désigner un référent chargé de coordonner les remplacements et la prise en charge des élèves. Les CPE, voire des enseignants, pourraient bien finir par être sollicités pour ce rôle, ce que le SE-Unsa conteste.

Nous serons particulièrement vigilants sur l'application de cette note et défendrons les personnels si nécessaire. En effet, la rédaction confuse laisse présager des pressions sur l'ensemble des personnels. La vigilance sur les contrats des non titulaires sera de mise. Cette note ne pourra pas non plus conduire à la remise en cause des décrets statutaires des enseignants et des personnels d'éducation.

A l'heure où se préparent de nouvelles suppressions massives d'emplois pour 2011, ce texte est un nouveau leurre, alors que le recrutement de remplaçants formés est pourtant un réel besoin !

2) Convention Education de l'UMP : un copié-collé du dispositif CLAIR ou la dérégulation de l'Education annoncée

Difficile d'avoir de l'ambition pour l'École et de faire des propositions constructives quand on est ligoté par le dogme présidentiel de la réduction du nombre de fonctionnaires ! Le « Rendez-vous pour la France » de l'UMP débouche sur quelques slogans déjà entendus comme le « 100% des élèves doivent maîtriser les savoirs fondamentaux dès la fin du CE1 », sans jamais préciser quelles mesures doivent être prises pour y parvenir. Il préconise une solution miracle aux difficultés de notre système éducatif : « **l'autonomie des écoles, collèges et lycées** ».

Mais pour l'UMP, l'autonomie, ce n'est pas celle de la communauté éducative, c'est celle du chef : **autonomie dans le recrutement des professeurs, autonomie budgétaire, y compris sur la répartition des moyens horaires, et autonomie pédagogique. Pour le SE-UNSA, cette conception « managériale » de l'autonomie est aux antipodes des démarches collaboratives plus que jamais indispensables.** Qui plus est, cette autonomie ne s'accompagne d'aucun moyen pour mettre en œuvre des pédagogies de la réussite.

Parmi les autres propositions évoquées, certaines sont inquiétantes. Ainsi, l'institution, dès la quatrième, d'une classe préparatoire à la voie professionnelle signerait officiellement l'abandon de l'ambition de former ensemble tous les élèves jusqu'à la fin du collège. Ce serait, pour le SE-UNSA, une régression historique, tout comme le rétablissement de l'obsolète examen d'entrée en sixième proposé par Jean François Copé. Celui-ci défend également l'intérêt du redoublement, alors que toutes les études en démontrent l'inefficacité, voire la nocivité, à l'école primaire.

Il serait grand temps qu'à l'UMP, on tire les conséquences de la loi « Fillon » de 2005 instituant le socle commun de connaissances et de compétences, et qu'on donne les moyens à l'Education nationale d'en assurer l'acquisition par tous les élèves. Cela exige une plus grande continuité éducative, une évaluation progressive des acquis des élèves, et des démarches d'apprentissage variées permettant de travailler dans des classes hétérogènes. Cela exige évidemment une formation pédagogique initiale et continue des enseignants de très haut niveau. Cela exige aussi des moyens. Mais ce mot-là était tabou à la convention...

3) CTPM du 4/11/10 Intervention de Christian CHEVALIER Secrétaire général du SE-UNSA

Ce Comité Technique Paritaire Ministériel se déroule dans le contexte particulier du mouvement social qui secoue notre pays depuis plusieurs mois sur la question des retraites. Au-delà des aspects structurels, il aura mis en évidence, l'absence de volonté politique de laisser au dialogue social l'espace qui devrait lui revenir dans une démocratie moderne et mature où le débat devrait prendre le pas sur l'injonction.

Nos collègues se sont largement mobilisés au cotés des personnels du privé pour dénoncer une réforme injuste, dont chacun sait ici qu'elle ne garantit en rien la pérennité du système par répartition et qu'elle fait porter l'essentiel de l'effort sur les salariés.

*Ce CTPM se situe aussi en pleine préparation budgétaire et l'on nous annonce la suppression de 16.000 emplois dans l'Education nationale. La saignée se poursuitet le patient s'affaiblit chaque année un peu plus. **En 5 années se sont 80.000 emplois qui sont ainsi passés à la trappe.** La carte scolaire 2011 s'annonce extrêmement dure*

Le service public d'éducation est ainsi mis en danger. Il est même « sous tension » comme le précise le récent rapport à charge de l'Inspection générale, qui pointe sans concession les mensonges et les omissions de ce ministère : augmentation des effectifs élèves sous estimés, baisse des moyens de remplacement, budget de fonctionnement à la baisse, recrutements sous-calibrés avec pour conséquence des conditions de travail dégradées pour les enseignants et « un réel malaise » des personnels administratifs mis sous pression et un recours de plus en plus important à des personnels précaires mal payés, peu ou mal formés et sans perspective de carrière.

Plus grave encore, les auteurs de ce rapport estiment, « que l'avenir du système éducatif n'est pas totalement préparé » C'est d'autant plus inquiétant qu'en période de crise la formation des jeunes est le sésame indispensable pour une insertion professionnelle et sociale réussies. Au-delà de la question des retraites, c'est sans aucun doute cette inquiétude face à l'avenir qu'ont exprimé dans la rue les lycéens.

On aurait pu s'attendre à ce que l'accusation de « budget partiellement insincère » de la part de l'IG induise des changements d'orientation budgétaire. Hélas le dogme reste intangible malgré les turbulences observés et les dégâts annoncés. L'Education nationale est à nouveau la première contributrice aux réductions d'emplois dans la fonction publique. Cette suppression de 16 000 emplois va générer 500 millions d'euros d'économie.... C'est la somme qui va être dépensée pour organiser les prochains G8 et G20 sur notre territoire. Chacun appréciera à sa juste valeur la notion d'économie budgétaire...

Ce budget est véritablement injuste. Qui plus est, il fait supporter 90 % des suppressions d'emplois à l'enseignement public dont les effectifs vont progresser aussi bien dans le second que dans le premier degré. Ce n'est pas le cas de l'enseignement privé. La « parité » habituellement mise en avant est vite oubliée dès qu'il s'agit de le protéger : 20% pour les créations d'emplois, mais seulement 10% lorsqu'il s'agit des suppressions. Une parité à géométrie variable que nous dénonçons.

J'ai prononcé le mot injuste. Il est au cœur de toutes les appréciations portées aujourd'hui par nos collègues sur l'ensemble des dossiers qui les concernent. La question du pouvoir d'achat n'échappe pas à ce sentiment.

Sous-payés au regard des comparaisons avec les autres cadres français (le rapport annuel de la FP est particulièrement éclairant sur ce point avec des différences allant de 30 à 60% selon les secteurs), sous-payés au regard des comparaisons internationales, les enseignants apprécient à son « injuste » mesure l'abandon de l'idée de revalorisation pour tous.

Pour l'ensemble des personnels du ministère, le blocage des salaires, l'augmentation de la retenue pour pension sont autant d'éléments qui vont déprécier un peu plus leur situation, alors que dans le même temps leur situation professionnelle ne cesse de se dégrader.

Pour l'UNSA-Education, la politique conduite dans l'éducation nationale ne prépare en effet pas l'avenir. Une gestion uniquement budgétaire et comptable ne constitue pas une politique. Durant combien de temps encore, va-t-on se satisfaire de constater que 150.000 élèves sortent sans qualification de notre système éducatif ? Qu'attend t on pour prendre véritablement en charge le noyau des 10 à 15% d'élèves qui entrent au collège avec leur grande difficulté ? C'est à ces questions qu'un vrai projet de budget doit répondre. Nous sommes hélas bien loin du compte !

4) Déclaration des élus CPE à la CAPN du 5 octobre

Monsieur le Ministre de l'éducation nationale,

« Comment faire croire qu'on améliore l'école quand en réalité, on la saigne depuis trois ans et qu'on prévoit de la saigner encore les trois prochaines années ? ».

C'était le début de la déclaration du SE-UNSA au conseil supérieur de l'éducation du jeudi 30 septembre que nous reprendrons sans retouche concernant l'état de la vie scolaire et la situation des personnels d'éducation. Comment faire toujours mieux avec toujours moins, en matière d'éducation, c'est impossible.

Dans la droite ligne de la séquence politique présidentielle de l'été, l'annonce par le ministre de procédures disciplinaires automatiques en cas de violence verbale ou physique à rencontre des personnels a été présentée au CSE sans discussions préparatoires. Ceci a provoqué une remise à plat du texte en séance et ceci durant plusieurs heures. Même si le texte d'origine qui faisait l'unanimité en contre a été fortement amendé et amélioré, Le SE-Unsa a estimé que "les établissements disposent déjà d'un arsenal important de sanctions... Ils n'ont pas besoin de nouveaux textes qui ne constituent qu'un exercice de communication supplémentaire dans la séquence sécuritaire gouvernementale". Pour nous « Ce ne sont pas des textes que les équipes éducatives attendent. Ce qu'ils attendent, c'est un projet mobilisateur pour l'école et les moyens de le mettre en œuvre ».

Le SE-Unsa tient à exprimer son « ras le bol » de l'inflation textuelle à laquelle nous soumet le gouvernement sur de nombreux sujets car dire n'est pas agir.

Au moment même de ce CSE, des circulaires départementales comme celle de l'inspection académique des Bouches du Rhône, annonçaient la suppression de milliers de contrats aidés et notamment ceux des « médiateurs de réussite scolaire », annoncés à grand renfort de publicité il y a si peu de temps. Sur le terrain, les collègues, pourtant et à juste titre, méfiants, constatent ce va et vient de personnels parachutés. Leur disparition programmée à la rentrée de septembre brise la dernière ligne de confiance que pourrait encore avoir certains d'entre eux, envers les décisions politiques et donc ministérielles actuelles.

Ce qui est attendu du terrain, c'est une organisation plus respectueuse des besoins de tous avec des équipes de vie scolaire qualifiées et stables, c'est une formation professionnelle solide.

Autour de cette inflation de textes, il est frappant de constater que nos jeunes collègues seront privés d'une formation digne de ce nom. Le ministère va multiplier des modules de formation à la « tenue de classe », sur la sécurité, la violence mais ce « pis allé » se fera face à une génération d'enseignants et de CPE, jetés dans l'arène sans filets et désemparée devant l'indigence de la formation initiale et l'isolement dans lequel chacun est déjà cantonné.

Nous rappellerons les besoins dans le remplacement, actuellement en grande souffrance. Le nombre de contractuels explose, nous ne sommes pas seuls à le constater. Le rapport de l'Inspection Générale annonce « des tensions prévisibles ». Elles sont effectivement présentes : nombre de TZR « insuffisant », « davantage d'heures supplémentaires », « davantage de postes partagés entre plusieurs établissements ». En clair, l'Inspection générale souligne la dégradation des conditions de travail des enseignants, des personnels de vie scolaire. La niche constituée par les établissements « Clairs », internats d'excellence, etc, à la marge des dispositifs dits « expérimentaux » donne l'illusion du mouvement sans rien changer au fond. Palliatifs ponctuels souvent fondés sur des principes contestables, ils ne pourront jamais constituer une réponse aux défis auxquels est confrontée notre école.

Dans les collèges, la situation est plus que difficile. Alors que le ministère prévoit l'arrivée de 28000 élèves de plus dans les classes, le rapport constate qu'« aucune création d'emploi n'est prévue ». Dans tous les cas, les besoins sont loin d'être couverts. C'est au collège que des postes de CPE devraient être créés en nombre.

la rentrée prochaine s'annonce plus difficile encore, voir catastrophique.

Le gouvernement a annoncé la suppression de 16 000 emplois dans le budget 2011 alors que la Depp projette des effectifs en hausse de 3 900 élèves dans les écoles publiques et de près de 50 000 dans le second degré public.

Le Ministre doit prendre en compte les évolutions démographiques et abandonner les suppressions d'emplois qu'il a prévues. Il ne peut plus maquiller la réalité et compromettre plus longtemps par ses choix budgétaires l'avenir de l'école.»

Les Elus CPE du SE-UNSA

5) CAE : gestion humaine odieuse, conséquences professionnelles chaotique.

A) Etat des lieux

Depuis leur création, le statut de CAE n'a cessé d'être source de difficulté dans l'organisation des Vies Scolaires liée entre autre à leur précarité et leur durée de contrat limité à 2 ans. L'emploi des CAE est soumis aux instructions du ministère de l'emploi sur le budget, aux priorités fixées pour les recrutements, et aux choix conduits localement par les préfets de région, maîtres des politiques régionales pour l'emploi. Le ministère de l'éducation nationale et les recteurs ne sont que des prescripteurs d'emplois dans le cadre de cette politique et des employeurs liés, cependant, aux contraintes de ces emplois spécifiques. Ce sont les préfets de région qui par arrêté fixent par exemple le public ciblé en fonction des chiffres et de la sociologie du chômage de leur région, le taux horaire hebdomadaire de limite de prise en charge financière, le tout

dans le cadre d'un budget contraint qui est suivi au plan national par la DGEFP région par région. Les CAE servent donc de variable d'ajustement du chômage et leur financement est dépendant du budget de l'Etat. Cette gestion à la yoyo fait que nous apprenons régulièrement et sans préavis que telle dotation est supprimée, écourtée, ou non renouvelée. Sans aucune considération, ce personnel socialement fragile est rejeté là d'où il vient c'est-à-dire au chômage. Cette gestion d'un personnel déjà, précarisé, est inhumaine et inacceptable.

En tant que responsable du service Vie Scolaire nous avons à gérer ces drames humains et bien sur la désorganisation de service que cela entraîne. Comble de l'absurde, les établissements les plus difficiles sont les plus touchés. En effet, lors de la création des Assistants Pédagogiques dans ces collèges ou lycées, des AED « Vie Scolaire » ont été supprimés pour les financer. Ces derniers eux-mêmes remplacés par des CAE. Le Se-Unsa avait déjà à l'époque dénoncé cette ineptie en terme de stabilité des équipes VS.

B) Qu'en est il depuis la rentrée ?

Début octobre, une nouvelle circulaire de la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) a fait le point des crédits utilisés et de ceux qui restaient pour finir l'année. Toutes les régions étant en dépassement, un rappel ferme a été envoyé « *Votre priorité reste le respect de l'enveloppe qui vous a été fixée* » « *Il vous appartient d'optimiser la répartition de votre enveloppe régionale entre départements* » ... Est donc, cela a conduit à de nouveaux blocages dans les renouvellements de contrats des CAE. Certains établissements ont donc appris de façon brutale la disparition de plusieurs postes (sont également touchés les Médiateurs de réussite scolaire) mettant des Vies Scolaires dans l'impossibilité d'assurer ces missions dont l'encadrement des élèves.

C) Compte rendu d'audience avec l'Inspecteur d'Académie du 13:

Les interpellations syndicales et les blocages de certains collèges ont emmené l'Inspecteur d'Académie du 13, M Bénéfice, à réunir les représentants syndicaux du Comité Technique Paritaire Départemental (FSU, SE-Unsa, CGT, FO) le mardi 9 novembre.

En ce qui concerne les CAE : M Bénéfice reconnaît que le statut des CAE a fragilisé les VS. Il nous informe qu'il a « arraché » du Préfet la possibilité de reconduire le renouvellement des contrats en cours jusqu'à leur terme (24 mois). Ce qui veut dire ni recrutement, ni remplacement à venir en cas de démission par exemple. A terme, il ne souhaite plus de CAE en VS, dispositif qui déstabilise les VS des établissements. Nous rejoignons sur ce point M Bénéfice et cela va dans le sens de nos mandats.

En ce qui concerne les AED : Pour cette année, dans les collèges/lycées où le manque d'AED serait flagrant, l'IA envisage de supprimer des postes dans le premier degré pour les basculer dans le second degré. Cette politique de déshabiller Paul pour habiller Jacques n'est pas acceptable. Les besoins sont aussi forts et indispensables dans tous le cursus scolaire.

A la rentrée 2011, les établissements seront dotés d'une enveloppe globale d'AED VS sans distinction entre AED et AP afin d'assurer un encadrement plus souple. A chaque établissement, via le CA de déterminer la répartition entre missions d'encadrement et missions pédagogiques.

Plusieurs groupes de travail vont avoir lieu pour réfléchir à cette nouvelle projection.

En tant que représentant des CPE, nous avons émis un certain nombre de réserve qui devront être débattus :

- Qui déterminera la répartition, le chef d'établissement ou le vote du CA ? Pour le Se-Unsa, ce dernier doit être souverain.
- Est-ce la fin des AP avec leur spécificité (Bac+2, durée hebdo de 17h15, durée annuelle de 36 semaines, missions exclusivement pédagogiques) et la plus value qu'ils ont emmené ?
- Crainte de voir désorganiser un service en fonction de situation diverse. Les AED ne devront pas servir de variable d'ajustement. Les CPE ne doivent pas jongler avec un personnel aléatoire en fonction du calendrier scolaire ou des absences des uns ou des autres.
- Nous avons demandé que les AED VS prévu dans la dotation des établissements ne soit détourné pour des services annexes : CDI, secrétariat, TICE... Sur ce point, M Bénéfice nous rejoint et s'étonne de ces détournements. Il s'est engagé à recadrer ces dérives.

Vers une nouvelle répartition entre collège et lycée :

M. Bénéfice souhaite relancer une réflexion sur la dotation des postes de CPE et d'AED en fonction du type d'établissement –collège-lycée-LP et de la typologie. Là encore, nous serons très vigilant. Si les contraintes du collège sont souvent plus lourdes et qu'effectivement un CPE pour 800 élèves est mission extrêmement périlleuse, **il n'est pas question pour le Se-Unsa d'appauvrir les lycées de leurs CPE.** Le travail est peut-

être parfois différent dans la forme mais dans le fond il est tout aussi indispensable. **C'est le manque de poste qui fragilise les collèges et non une soit disante « surdotation » des lycées.**

Sur tous ces points, les élus du Se-Unsa seront très vigilants. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ces groupes de travail et nous aurons l'occasion d'en discuter lors des différents stages syndicaux.

6) ERS : un fiasco annoncé

Les incidents qui, ces derniers jours, se multiplient dans les Établissements de Réinsertion Scolaire sont inquiétants. Ils pointent non seulement la réalité de la fracture scolaire, mais ils reflètent la fragmentation de notre société et la désagrégation de la cohésion sociale. L'école du « vivre ensemble » a du plomb dans l'aile...Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'exclusion et le refus de l'autre sont érigés en politique publique ?

Ces événements pointent aussi l'improvisation qui a prévalu dans l'organisation de ces structures. Les ERS sont l'avatar politique des « États généraux de la sécurité à l'école » organisés en avril dernier par Luc Chatel. Ce dispositif ne repose en rien sur les recommandations et préconisations des scientifiques et experts présents. Il répond à une commande présidentielle et remet au goût du jour les « maisons de correction » de sinistre mémoire. Mêmes causes, mêmes effets : concentration des élèves violents et stigmatisation de ces jeunes par un environnement inquiet, mal informé, mal préparé à les accueillir dans ces structures particulières. L'opération de communication ne passe pas l'épreuve de la réalité : les ERS virent au fiasco.

Pour le SE-Unsa, la violence à l'école doit être prise à bras le corps. Elle doit être traitée sans amateurisme, sans instrumentalisation, mais en y mettant les moyens : les moyens matériels, et les moyens humains qualifiés et en nombre suffisant. Sans faire l'économie d'un indispensable projet éducatif et pédagogique adapté. On est, avec ces ERS, très loin du compte. On touche aussi du doigt l'absurdité des contraintes budgétaires dogmatiques.

Le SE-Unsa demande la suspension des « ERS » et la relance des programmes partenariaux tels que les dispositifs ou les ateliers relais.